

Règlement du 21ème Open d'Echecs de Bourg

Article 1er : tournoi Le Cercle d'Echecs Bressan organise le 21ème Open d'Echecs de Bourg, le 1^{er} mai 2022. Cet open se déroule sous la forme de deux tournois en cadence rapide, ouvert à tous licencié A ou B à la Fédération Française des Echecs. Le tournoi A est ouvert à tous. Le tournoi B est ouvert à tout joueur ayant un Elo rapide FIDE ou estimé inférieur ou égal à 1400. Le tournoi sera comptabilisé pour le Elo Rapide FIDE de 1 juin 2022.

Article 2 : règles Le tournoi est régi par les règles du jeu de la FIDE, version du 1er janvier 2018, Annexe A pour le jeu rapide.

Article 3 : appariements

Les appariements se font au Système Suisse, à l'aide du logiciel PAPI, version 3.3.6, à l'aide des classements publiés au 1 avril 2022 (selon les données disponibles le jour du tournoi).

Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur :

1/ Le classement Elo Rapide FIDE,

2/ Le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, 3/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE Seront appariés à la ronde 1 les joueurs ayant fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 4 : cadence Le tournoi se joue en 7 rondes à la cadence 15 minutes + 3 secondes par coups.

Article 5 : horaires Le pointage a lieu de 9h00 à 9h45. La première ronde a lieu à 10h00. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes du matin sont 11h00 et 12h00. La première ronde de l'après-midi a lieu à 13h30. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes sont 14h30, 15h30 et 16h30. La remise des prix aura lieu aussi tôt que possible après la dernière ronde (vers 17h30). Par respect pour les joueurs et les accompagnateurs, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateurs s'engagent à respecter les horaires et faire en sorte que la remise des prix soit terminée à 18h15. Tout joueur se présentant à l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard sera déclaré forfait pour la ronde en cours et sera exclu du tournoi si la raison du retard n'est pas acceptable par l'arbitre.

Article 6 : pré-inscription

Le pointage avant 9h45 est obligatoire.

Article 7 : droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 16€ pour les plus de 20 ans et 10€ pour les jeunes. L'inscription est offerte pour les GM, MI, GMF et MIF.

Article 8 : prix Les prix définitifs seront affichés en annexe au présent règlement au plus tard avant la 3e ronde du tournoi. Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : nombre de victoires, buchholz tronqué et performance. Les prix du tournoi seront attribués à la place pour tous les classements.

Article 9 : dispositions particulières

* Les joueurs sont autorisés à proposer nulle

*Après chaque ronde, les joueurs sont tenus de communiquer le résultat de la partie à la table d'arbitrage

*Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur

*On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 10 : conduite des joueurs La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs affichée en annexe. Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Article 11 : arbitrage L'arbitre du tournoi est Olivier MINAUD (Arbitre International).

Article 12 : commission d'appel Pour présenter un appel, il faut : • En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ; • Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal. La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 2^{ème} ronde.

Article 13 : droit à l'image En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Cercle d'Echecs Bressan à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs adultes. En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'échecs ainsi que les mesures sanitaires relatives à la Covid qui seront en vigueur le jour du tournoi et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal : Olivier MINAUD

L'Organisateur : Cassian NITA, Cercle d'Echecs Bressan